



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de SCHOPP (Claude), « Annexe II. Domiciles d'Alexandre Dumas », *Correspondance générale*, Tome VI, 1<sup>er</sup> janvier 1850 - 10 novembre 1853, DUMAS (Alexandre), p. 641-643

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14277-5.p.0641](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14277-5.p.0641)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ANNEXE II

### Domiciles d'Alexandre Dumas

#### PARIS

46 rue Richer (1849-1850). Cette adresse, qui est consignée sur le passeport délivré à Dumas le 8 mai 1849, figure également dans une assignation du 10 novembre, ainsi que sur plusieurs lettres à Hippolyte Souverain (début de 1850).

7 avenue Frochot (avril 1850 – décembre 1851). Le 2 avril 1850, Dumas écrivait à Maquet : « Venez me rejoindre avenue Frochot 7, je suis à inspecter mes ouvriers. » C'est une « construction élégante, ornée, précédée d'un petit jardin fermé d'une grille. Un seul corps de logis, formé d'un pavillon carré annexe de deux ailes ; le tout élevé d'un étage en contrebas de rez-de-chaussée, deux étages carrés et trois mansardes ». (Archives de Paris.) Dumas et sa fille occupaient le premier et le troisième étages. Le bail consenti par Descours, le propriétaire, selon acte notarié du 19 avril 1850, fut établi au nom de Marie Alexandrine Dumas ; les loyers étaient de deux mille cinq cents francs et neuf cents francs. À la suite de la confirmation de jugement déclarant Dumas en état de faillite ouverte le 5 janvier 1852, les meubles de l'avenue Frochot furent vendus sur poursuite du propriétaire, pour loyers impayés.

L'*Almanach Bottin* de 1851 et 1852 donne toujours pour domicile à Dumas, « homme de lettres » : à Saint-Germain, et à son fils : Rue Pigalle 22.

## BRUXELLES

Lorsque, en décembre 1851, il fut menacé de prise de corps après le jugement le déclarant en état de faillite, Dumas choisit de s'exiler à Bruxelles, à propos de laquelle il avait autrefois écrit : « Bruxelles a été de tous temps le refuge des proscrits [...] ; seulement aux proscrits politiques ont succédé les exilés judiciaires, tout ce qui a commis un faux, ce qui a fait banqueroute, tout ce qui enfin serait forcé de se voiler la face à Paris, s'éclipse tout à coup du boulevard de Gand ou de la place de la Bourse, et va reparaître le visage découvert et resplendissant sur l'Allée-Verte, à Bruxelles. » (*Excursions sur les bords du Rhin.*) Le failli y retrouve des proscrits politiques, ceux du Deux-Décembre.

*Hôtel de l'Europe* (10 décembre 1851 – début avril 1852). Il descendit d'abord à l'*Hôtel de l'Europe*, situé à l'angle de la place Royale. Alexis, son valet de chambre noir, partageait son exil ; Dumas avait « tous les garçons de l'hôtel à son service » et Alexis faisait « des études comparatives sur la langue française, la langue belge et la langue créole », mais il se saoulait tant que Dumas dut bientôt le renvoyer. À l'hôtel, Dumas menait une vie presque spartiate, ne dépensant que vingt francs par jour. En mars, il avouait pourtant à son fils mille sept cent cinquante francs de dépensés à l'hôtel où il n'avait pas dîné une seule fois.

73 boulevard de Waterloo. Pendant ce temps, il faisait aménager une maison, appartenant à M. Meeûs, banquier belge installé 19 quai Bourbon à Paris. Le loyer de douze cents francs était payable en termes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1852. Située à l'extrémité du boulevard, près de la Porte Louise, la maison possédait deux étages, une belle porte cochère et un balcon donnant sur le boulevard. Lorsque, en mai 1852, Marie décida de le rejoindre à Bruxelles, Dumas, inquiet de la promiscuité, loua au même Meeûs une petite maison attenante à la première, le percement d'une porte permettant de les relier. Le 7 avril 1852, Dumas pendit la crémaillère. Deux des habitués, Charles Hugo (*Les Hommes de l'exil*) et Émile Deschanel (« Une soirée chez Alexandre Dumas à Bruxelles », *L'Indépendance belge*, 30 août 1853, puis recueilli dans *À pied et en wagon*, L. Hachette, 1862) décrivent assez précisément la maison. Au rez-de-chaussée, un vestibule avec divans, natte sur le sol ;

un grand salon avec une vaste cheminée, dressoir chargé de bronzes de Barye, prie-Dieu gothique, fauteuils de chêne sculptés en ogive, divans algériens, grand bahut sculpté, statues « antiques » (*Vénus de Milo*, *Le Voleur*), vases de Chine, petits écussons en relief représentant les armoiries réelles ou idéales des principaux poètes contemporains : Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Nodier et Dumas ; plafond d'un azur profond à étoiles d'or, sur le plancher une peau d'ours polaire ; la serre, tapissée de lianes, de plantes tropicales et de fleurs exotiques. L'escalier, éclairé au gaz, menait au premier étage qui comprenait la salle de bain, lambrissée de marbre, un petit salon, renfermant des divans de cachemire blanc, des tableaux : *Hamlet dans le cimetière* et *Le Tasse dans l'hôpital des fous* de Delacroix, un Decamps et un Slingeneyer ; une chambre à coucher avec deux lits, étoffe perse, lampe en verre rose de Bohême, un boudoir vert et or, avec divan de foulard cerise. Au deuxième étage, sous les combles, des mansardes où Dumas s'aménagea un cabinet de travail. Dans la petite maison attenante logeaient Noël Parfait, sa femme et leur fille Léonie, ainsi que Marie Dumas qui y avait installé son atelier. En novembre 1853, Dumas abandonna définitivement le 73, boulevard Waterloo, mais Noël Parfait et Marie continuèrent d'occuper les lieux (pour Marie jusqu'à l'automne 1854). Le 28 avril 1855, se rendant à sa maison bruxelloise, Dumas trouva porte close : Meeûs avait loué au docteur Brayer alors que le loyer était payé jusqu'au mois de juin ; Noël Parfait voulut attaquer le propriétaire devant les tribunaux, mais celui-ci réclamait deux mille francs de dommages pour dégradations (en fait, il s'agissait des améliorations que Dumas avait apportées à la maison) ; l'affaire fut réglée à l'amiable. Voir Cl. Schopp, *L'Exil et la mémoire. Alexandre Dumas à Bruxelles, 1852-1853*, thèse d'État sous la direction de M. Claude Pichois, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3, 1986 (microfilm 86.12.3052 Lille-thèses).